



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Madame Maryse BERCK demeurant Chemin des Crêtes 26 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Chemin des Crêtes, 26 à 4130 Esneux** et cadastré division 1, section E n°349P.

La demande vise les travaux suivants : **Réaffectation d'un car-port en logement et construction d'un garage/pool house** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- *il ne peut être érigé qu'une construction par lot ;*
- *les constructions ne peuvent pas comporter de pignon aveugle ;*
- *les toitures doivent être à un ou deux versants ;*
- *les maçonneries de façade doivent être en grès ou briques badigeonnées de ton clair ;*

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- *les panneaux de type TRESPA ne font pas partie de la liste des matériaux autorisés ;*

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 31 octobre 2024 au 14 novembre 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be